Sim’hat Torah

***Révélation de la Torah de Moché***

*(Discours du Rabbi, veille de Sim’hat Torah 5722-1961)*

1. Le premier principe de la Torah que l’on enseigne à un enfant juif est exprimé par un verset de la Parchat Bera’ha : “ La Torah que Moché nous a ordonnée est l’héritage de la communauté de Yaakov ”. Nos Sages disent, au traité Soukka 42a, qu’un père enseigne ce verset à son fils, dès qu’il commence à parler et l’Admour Hazaken en retient le principe, au début du premier chapitre de ses lois de l’étude de la Torah.

Ce verset fait référence à la Torah transmise par Moché, notre maître, qui la reçut sur le mont Sinaï. Tout son contenu lui fut alors donné, y compris les explications que les Sages devaient développer par la suite et même l’enseignement profond de la Torah, que révélera le Machia’h. Des différences existent, en revanche, dans la révélation de la Torah. Certains commentaires ont déjà été dévoilés, alors que d’autres le seront uniquement par la suite. Mais, ces derniers ne seront pas une Torah nouvelle, ce qu’à D.ieu ne plaise. Le don de la Torah n’aura pas lieu une seconde fois.

Il n’y a donc là que la révélation de “ la Torah que Moché nous a ordonnée ”. Ce verset souligne ainsi que ce que l’on a étudié et ce que l’on étudiera, ce que l’on a compris et ce que l’on comprendra figurait, d’ores et déjà, dans ce “ que Moché nous a ordonné ”. Et, il n’y a là qu’une petite partie de la Torah que l’on peut approfondir encore et encore.

Ce qui vient d’être dit conduit à s’interroger. Comment enseigner, même de manière allusive, une idée aussi profonde à un petit enfant, qui commence tout juste à étudier la Torah ? D’ordinaire, l’étude est organisée du plus simple vers le plus complexe. On apprend donc, en premier lieu, les notions les plus évidentes, puis, par la suite, les plus compliquées et les plus hautes. Et, l’on arrive ensuite à la perfection de la connaissance et de la perception positive, de ce que l’on peut effectivement comprendre. On aborde ensuite la perception négative, les notions que l’on ne peut pas saisir. On admet ainsi que la Torah transcende et dépasse notre entendement, que tout ce que l’on en a étudié n’en est qu’une infime partie. Or, comment évoquer des concepts aussi élevés devant un enfant qui commence à parler ?

L’explication est la suivante. L’essence de “ la Torah que Moché nous a ordonnée ” ne peut pas être comprise. Elle est perceptible à l’âme et elle a été donnée à chaque Juif. Elle concerne donc chacun de la même manière, y compris le plus jeune enfant. L’étude organisée du plus simple vers le plus complexe est envisageable uniquement pour ce qui peut être appréhendé rationnellement, ce qui n’est pas le cas de la Torah, dont l’essence même est imperceptible. Par l’essence de la Torah, D.ieu exprime l’Essence de Lui-même si l’on peut s’exprimer ainsi. En l’étudiant, un Juif “ saisit ” D.ieu, comme le constate le chapitre 47 du Tanya.

D.ieu offrit donc cette possibilité à quiconque étudie la Torah. Tout comme la compréhension, par nature limitée, ne permet pas de saisir l’essence de la Torah, l’intellect le plus développé n’en offre pas plus le moyen. Néanmoins, D.ieu, Qui est Tout Puissant, nous a “ élu d’entre toutes les nations ” et Il “ nous a donné Sa Torah ”, plaisir de Son Essence. Il s’est Lui-même inscrit en elle. Il peut ainsi être “ saisi ” par l’esprit d’un “ grand ” qui se consacre à l’étude et, de la même manière, par l’enfant qui prononce l’une de ses paroles. Le souffle émanant de sa bouche est alors, à proprement parler, le reflet de l’Essence divine.

Ce verset se conclut par : “ héritage de la communauté de Yaakov ”, comme l’explique le Likouteï Torah, Bera’ha, à la page 94d. L’héritage est accordé à celui à qui il revient, quelle que soit, par ailleurs, sa situation et le traité Nidda, chapitre 5, Michna 3 constate que “ un enfant âgé d’un jour est habilité à hériter ” de ce que lui lègue son père. Il le reçoit en toute propriété et se substitue même à celui qui le fait hériter, comme l’expliquent les traités Baba Batra 65a, Zeva’him 4b et les responsa Tsafnat Paanéa’h, tome 1, chapitre 118.

Il en est de même pour les Juifs, qui sont “ les enfants du Saint béni soit-Il ” et prennent donc la place de Celui Qui leur confère cet héritage. Par la Torah, ils perçoivent, à proprement parler, Son Essence. Or, cet héritage est transmis à chaque Juif, y compris à ceux qui appartiennent à “ la communauté de Yaakov ”, de la même étymologie que *Ekev*, le talon, comme l’explique le Likouteï Torah, Bera’ha, à la même référence.

2. On peut poursuivre cette analyse. Il est vrai que l’essence de la Torah s’exprime également dans l’étude d’un enfant. Néanmoins, pourquoi faut-il le lui dire ? Ne peut-il recevoir cette information par la suite, lorsqu’il sera plus grand et la comprendra mieux ? En attendant, pourquoi ne pas lui enseigner uniquement ce qui est à son niveau ?

L’explication est la suivante. Il doit être bien clair pour chacun que l’essence et l’aspect véritable de la Torah ne sont pas accessibles par la logique et la compréhension. Celle-ci est, en effet, la Sagesse de D.ieu. Or, “ Lui et Sa Sagesse ne font qu’un ”, comme le disent le Rambam, dans ses lois des fondements de la Torah, chapitre 2, paragraphe 10 et le Tanya, première partie, chapitre 2 et seconde partie, chapitre 7. Si l’on n’en prend pas conscience, c’est la base même de la Torah qui est remise en cause.

L’unité de D.ieu et de la Torah n’est pas un simple détail de l’étude et de la compréhension. On ne peut donc pas dire qu’avant d’aborder ce sujet, il faille d’abord en connaître un préalable, plus simple. Cette notion est la quintessence même de “ la Torah que Moché nous a ordonnée ”. Et, ce principe fondamental doit être posé en premier lieu. C’est sur lui que l’on peut bâtir un raisonnement et percevoir la Torah.

Par ailleurs, si l’on remet à plus tard la prise de conscience du fait que “ la Torah est la Sagesse du Saint béni soit-Il ” et que “ D.ieu et Sa Sagesse ne font qu’un ”, tout ce que l’on étudiera de la Torah, avant cette prise de conscience, restera sans effet. De plus, si l’on prend l’habitude d’aborder rationnellement la Torah, il sera difficile de s’habituer, par la suite, à l’idée qu’elle transcende l’intellect. On sait, en effet, que l’intellect occulte l’essence d’un concept, qui le transcende. Une telle conscience doit donc être implantée chez l’enfant, afin que “ même en vieillissant, il ne s’en détourne pas ”, selon les termes du verset Michlé 22, 6, commenté par l’introduction de la seconde partie du Tanya.

Par la suite, quand on étudiera la Torah et qu’on la comprendra, on n’en restera pas moins pénétré de crainte de D.ieu et de soumission, sentiments qui résultent de cette conscience.

3. La coutume juive, qui est partie intégrante de la Torah, veut que l’on se réjouisse de la Torah, à Sim’hat Torah, d’une manière bien précise. Dans ce but, on prend un Séfer Torah revêtu de son manteau et l’on tourne autour de la table de lecture. Or, la Torah fait l’objet d’une étude, au moyen de son intellect. Pourquoi la joie de Sim’hat Torah n’est-elle donc pas inspirée par une étude plus intense, quantitativement et qualitativement, ou plus profonde ? Celle-ci n’aurait-elle pas suscité une joie véritable ? Pourquoi avoir instauré qu’elle se manifeste par la danse, avec les pieds, que la Torah elle-même soit refermée et recouverte de son manteau, de sorte qu’il soit impossible de la consulter ?

Certes, à Sim’hat Torah, il est également nécessaire d’étudier la Torah, comme c’est le cas chaque jour. Pour autant, la joie de ce jour ne se traduit pas par une étude supplémentaire, ne prend pas cette forme-là.

L’explication est la suivante. Comme on l’a dit, la vérité de la Torah n’est pas son aspect rationnel, mais bien sa sainteté, s’imposant, d’une manière identique, à ceux qui n’en possèdent pas la connaissance. C’est la raison pour laquelle ces derniers se réjouissent également, à Sim’hat Torah et ils récitent la bénédiction de la Torah, s’ils lisent la Loi Ecrite. Concernant la Loi Orale également, les lois de l’étude de la Torah de l’Admour Hazaken, disent, à la fin du chapitre 2 : “ Un homme doit étudier toute la Torah, y compris les passages qu’il ne comprend pas ”.

L’homme doit se pénétrer profondément de la Torah et il ne peut la prendre uniquement de manière superficielle. C’est la raison pour laquelle il lui est nécessaire de la comprendre. C’est ainsi qu’il pourra en intérioriser l’essence et la lier à l’essence de l’âme, transcendant la raison.

C’est pour cela qu’à Sim’hat Torah, on danse avec la Torah vêtue d’un manteau, qu’il est donc impossible de la lire. De la sorte, il est clairement établi qu’elle dépasse l’entendement. Et, c’est ainsi que l’on se réjouit, non pas parce qu’on l’a comprise, mais parce que son étude et sa lecture sont liées à l’Essence. De la sorte, la joie des Hakafot permet de se libérer des entraves de sa personnalité.

La joie s’exprime précisément par la danse, avec les pieds. Ces derniers évoquent la foi, comme l’explique le Likouteï Torah, Devarim, à la page 63d. De la sorte, c’est l’Essence même qui apparaît à l’évidence.

La danse avec les pieds et la joie se manifestant avec le Séfer Torah revêtu de son manteau sont, de fait, l’introduction du service de D.ieu de toute l’année. Car, après la Techouva, la réparation et la préparation d’Elloul, de Roch Hachana, des dix jours de Techouva, de Yom Kippour, de Soukkot, de Chemini Atséret, commence une nouvelle année de “ travail ”. Tous les Juifs sont alors comme des enfants devant recevoir une éducation. Il faut donc leur parler de “ la Torah que Moché nous a ordonnée ” et ce verset est effectivement lu à Sim’hat Torah, comme le rappelle le Chneï Lou’hot Ha Berit, partie Loi Écrite, début de la Parchat Vayéchev. Il faut leur montrer l’importance de la soumission.

Puis, par la suite, tout au long de l’année, ils pourront avoir une approche rationnelle de la Torah, tout en restant pénétrés de foi et de soumission.

4. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre une expression de mon beau-père, le Rabbi, à propos des Hakafot de Sim’hat Torah. La Torah elle-même désire tourner autour de la table de lecture. Or, elle n’a pas de pieds et un Juif met donc les siens à sa disposition. Et, ceux-ci la conduisent vers l’estrade, tout comme les pieds conduisent la tête.

Comment comprendre le fait qu’un Juif soit les pieds du Séfer Torah ? L’explication est, en fait, la suivante. La danse de Sim’hat Torah est l’expression de la bonne décision qu’il a prise, celle de se soumettre à D.ieu au point de perdre toute existence indépendante, d’être comme les pieds qui sont dirigés par la tête. Lorsque cette dernière émet une volonté, les pieds lui obéissent aussitôt, de manière naturelle, comme le souligne le chapitre 23.

A l’opposé, si les pieds gardent la conscience d’une existence indépendante et se demandent s’ils doivent obéir à la tête, ils sont alors malades, ce qu’à D.ieu ne plaise. Un Juif doit donc être les pieds de la Torah et prendre la décision de le rester, tout au long de l’année, de lui être soumis, de mettre en pratique tous ses enseignements, d’une manière naturelle.

Dans l’image qui vient d’être donnée, les pieds confèrent la plénitude à la tête en la conduisant dans l’endroit où elle ne peut se rendre par elle-même, comme le souligne le Likouteï Torah, à la fin de la Parchat Nitsavim. Or, il en est de même pour la relation entre les Juifs et la Torah. Ils se soumettent joyeusement à elle et, de la sorte, elle-même reçoit l’élévation.

C’est la raison pour laquelle on parle du “ temps de notre joie ”, au pluriel. Les Juifs se réjouissent de la Torah et la Torah des Juifs. Et, ces deux joies s’expriment en un même mot, car l’une dépend de l’autre. C’est quand les Juifs se réjouissent de la Torah qu’elle-même peut se réjouir à son tour, car, par leur intermédiaire, elle reçoit l’élévation.

5. La joie de Sim’hat Torah s’exprime essentiellement par la danse, avec les pieds, comme on l’a vu. Pour autant, on tourne autour de la table de lecture. De cette façon, la joie est également liée à la lecture et à l’étude de la Torah, car, selon le Maguen Avraham, au chapitre 50, la lecture de la Loi Écrite est également considérée comme une étude de la Torah. Bien plus, avant les Hakafot, on lit des versets de la Torah. Or, comment faire le lien entre la danse avec les pieds, la soumission, d’une part, la lecture et l’étude de la Torah, d’autre part ?

L’explication est la suivante. Tichri est un mois de portée générale, au cours duquel on doit intégrer les forces nécessaires pour mettre en pratique la Torah et les Mitsvot, tout au long de l’année. Ce mois, dans ses aspects généraux, doit donc intégrer également l’étude de la Torah, pour le reste de l’année, non seulement son fondement, la soumission qui s’exprime par la danse des pieds, mais aussi l’édifice proprement dit, l’étude effective.

Néanmoins, il s’agit bien, à Sim’hat Torah, de construire les fondements. L’aspect évident du service de D.ieu, en ce jour, est donc la danse avec les pieds, la soumission. L’étude de la Torah, en revanche, n’y apparaît que de manière allusive.

6. Une autre explication peut également être donnée. La soumission transforme la compréhension et elle est indispensable pour que celle-ci soit juste, pour que l’essence soit pénétrée de sainteté. Toutes les forces de l’âme en sont alors transformées.

Cette relation est vérifiée également en sens inverse. Quand la soumission influence la compréhension, l’essence se révèle, dans toute sa plénitude. Car, si l’on s’en tient à la foi pure et à la soumission, sans parvenir à comprendre, on reste séparé de la Divinité. Par la profondeur de son être, on contredit alors cette foi et l’on ne peut donc pas comprendre la Divinité. Sa révélation reste ainsi superficielle. A l’opposé, quand on s’unit à Celui en Qui on a foi, on parvient effectivement à comprendre, y compris en ses préoccupations matérielles.

C’est la raison pour laquelle les danses de Sim’hat Torah sont liées à des versets de la Torah, à leur lecture et à leur étude, car c’est grâce à la compréhension que l’on peut danser, de la manière qui convient, pendant les Hakafot.

Ceci s’applique également à la dimension spirituelle. Les versets précédant les Hakafot sont, en effet, comparables à ceux qui, à Roch Hachana, proclament la Royauté de D.ieu, évoquent le souvenir et font mention du Choffar. Dans les deux cas, il s’agit bien de révéler l’Essence, par l’intermédiaire de la Torah.

7. Comme nous venons de le voir, la pointe de la foi, transcendant la compréhension, doit être accompagnée par une approche rationnelle. Et, le premier verset récité avant les Hakafot fait allusion à cela : “ Il t’a été donné de savoir que l’Eternel est D.ieu ”. Cette conscience transcende la raison. De fait, chaque Juif peut observer, de ses yeux, “ que l’Eternel est D.ieu, il n’est nul autre que Lui ”. Bien plus, cette vision s’impose à lui. Aucun effort, de sa part, n’est nécessaire pour l’obtenir. Il ne doit même pas le vouloir. Chacun peut vérifier, indépendamment de sa volonté, qu’il en est bien ainsi. Cette conviction émane de l’union profonde entre l’essence de l’âme et l’Essence de D.ieu.

L’Admour Hazaken donne une autre interprétation de ce verset : “ L’Essence de D.ieu s’est révélée afin d’être connue ”. En effet, c’est bien l’Essence de D.ieu Qui permet aux Juifs d’avoir une vision, permettant la connaissance. Car, le but de la vision est de savoir, de comprendre, faute de quoi elle est imparfaite et ne permet pas de s’unir à D.ieu. Cette unification doit se marquer par toutes les forces, en tous les domaines, même les plus matériels.

Comme nous l’avons vu, une révélation qui se maintient au stade de la foi et n’est pas comprise, ne permet pas de réaliser une unité véritable. Or, il s’agit, en l’occurrence, de la foi en l’Unité de D.ieu, “ Il n’est nul autre que Lui ”. L’objectif à atteindre est donc particulièrement important. S’il subsiste une seule force, un seul domaine qui ne soit pas pénétré de cette unité, la conscience du fait que “ il n’est nul autre que Lui ” est remise en cause.

La fin de ces versets précédant les Hakafot introduit la même idée : “ Car, la Torah émane de Tsion et la Parole de D.ieu, de Jérusalem ”. Au sens le plus simple, Tsion et Jérusalem sont des lieux physiques. Comment la Torah et la Parole de D.ieu peuvent-elles donc en émaner ?

En fait, c’est précisément là l’apport de la Torah, la possibilité de voir, d’accéder à la vision profonde, y compris par sa perception intellectuelle. Bien plus, il doit en être ainsi matériellement, car le mot *Tsion* désigne également une indication physique, qui n’a pas de contenu intrinsèque, comme l’explique le Torah Or, Mikets, aux pages 37b et 38a.

La matérialité n’a pas de contenu propre. Elle n’est qu’une indication de la Divinité, permettant de comprendre que “ il n’est nul autre que Lui ”. La matière peut donc devenir Jérusalem, perfection de la crainte, comme l’expliquent le Likouteï Torah, Pekoudeï, pages 4a et 29d, les Tossafot, au traité Taanit 16a et le Midrach Béréchit Rabba, au chapitre 56.

Car, la matière du monde peut également se pénétrer de la crainte de D.ieu la plus parfaite. Grâce à la Torah, on peut percevoir physiquement qu’il “ n’est rien d’autre que Lui ”.

***Etude intensive de la ‘Hassidout***

*(Discours du Rabbi, 19 Kislev 5723-1962)*

L’idée développée par ces causeries est que l’on doit adopter une étude intensive de la ‘Hassidout, avec ardeur et constance. Ceci ne concerne pas uniquement ceux qui ont l’étude pour seule activité, dans la mesure où une telle situation existe encore, à notre époque, chez ceux qui “ résident dans la tente ” de la Torah et surtout chez les élèves de la Yechiva. Il en est de même pour ceux qui exercent une activité professionnelle et consacrent la majeure partie de leur temps à une autre occupation, avec la permission de la Torah. Lorsqu’ils ont un moment libre, ceux-là doivent s’investir dans l’étude de la Torah, en général, de son enseignement profond, la ‘Hassidout, en particulier.

Nous évoquons souvent l’importance du don de la Tsédaka, de l’amour du prochain, de la diffusion des sources à l’extérieur. Pour autant, il ne faut pas oublier l’étude de la ‘Hassidout. Il est une expression fréquente, dans les causeries : “ Le service de D.ieu s’est affaibli ”. De nos jours, on peut ajouter que l’étude de la Torah s’est affaiblie, en particulier celle de la ‘Hassidout.

On doit être animé du désir d’avoir une parfaite connaissance du Torah Or et du Likouteï Torah. Et, il est bien évident que cela est également nécessaire pour le Tanya. On doit connaître des séquences de discours, des discours ‘hassidiques et, “ à quiconque ajoute, on ajoute ”. Si l’étude par cœur de ces textes prend trop de temps, on en connaîtra au moins le contenu.

Ce que je veux dire est très simple. Il faut raffermir son ardeur à l’étude de la ‘Hassidout. De la sorte, celle-ci conduira à l’action. Mais, ce que je demande maintenant, et de la manière la plus sincère, est la constance et l’ardeur dans l’étude de la ‘Hassidout. Cet ajout à l’huile de la Torah, les secrets de ses secrets et au vin de la Torah, ses secrets, permettra de mieux comprendre le pain et le vin de la Torah, son enseignement révélé.

Puisse D.ieu faire que, dès ce soir ou dès demain matin, se multiplient ceux qui étudient la ‘Hassidout et se consacrent à elle, afin de la comprendre, de l’étudier et de l’enseigner, de la garder, de la faire et de la maintenir.

\* \* \*

***Le retour aux sources***

*(Discours du Rabbi, Pourim 5723-1963)*

A notre époque, D.ieu a accordé des moyens dont on n’a jamais disposé auparavant. Mais, du fait de nos nombreuses fautes et, surtout, pour notre grande peine, on ne s’en sert pas comme il le faudrait.

L’une des opportunités actuellement offertes est la suivante. Dernièrement, les jeunes sont très motivés par “ le retour aux sources ”, selon leur propre expression. Ils ont soif et faim de la Parole de D.ieu. Mais, pour l’heure, une partie d’entre eux ne sait toujours pas où se trouve cette Parole de D.ieu. Tout dépend donc de ceux qui se trouvent d’ores et déjà dans l’eau et “ il n’est d’eau que la Torah ”, comme le dit le traité Baba Kama 17a. Ceux-là doivent leur expliquer qu’en réalité, ils ont faim et soif de la Torah intègre et sans compromis.

Ils ont déjà fait un premier pas, négatif celui-là. Ils ont brisé les idoles et les représentations que conservaient certains de leurs parents. Ils ont montré que les idéologies confectionnées par les hommes, auxquelles on adhérait, il y a quarante ou cinquante ans, étaient fausses. Il faut maintenant les conduire vers le second pas, positif celui-là, l’étude de la Torah et la pratique des Mitsvot.

Notre époque est un moment propice et fructueux pour cela. On peut y obtenir de nombreux accomplissements. Il ne faut donc pas perdre de temps, ce qu’à D.ieu ne plaise.

Il est dit que “ la Voix de mon Bien Aimé frappe : ouvre-moi ”. D.ieu frappe à la porte du cœur de chacun et Il demande qu’on Lui ouvre. Bien plus, Il n’exige pas que l’on casse les murs et que l’on taille les portes en pièces. Il dit : “ Ouvrez-Moi comme la pointe d’une aiguille ”, car “ ma tête est couverte de rosée, les boucles de mes cheveux sont humides des gouttes de la nuit ”. Car, D.ieu ne peut supporter l’obscurité de la nuit de l’exil, si l’on peut ainsi s’exprimer.

Et, si l’on ouvre une porte, pour D.ieu, au moins comme une pointe d’aiguille, Il donne Lui-même l’assurance qu’Il fera le reste, en un clin d’œil, comme le disent la Me’hilta, Chemot 12, 41 et le commentaire de Rachi, sur ce verset. Il révélera la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia’h.

\* \* \*

***Une belle maison d’étude***

*(Discours du Rabbi, Chavouot 5723-1963)*

Dans quelques jours, on posera, avec l’aide de D.ieu, la première pierre du nouvel édifice de la Yechiva Tom’heï Temimim. Comme le précise le Kountrass Ets ‘Haïm, au chapitre 22, celle-ci fut fondée afin qu’on y étudie une Torah intègre, son enseignement révélé et la ‘Hassidout à la fois. Bien plus, quand un élève étudie la partie révélée de la Torah, il doit être évident qu’il est un jeune homme ‘hassidique et quand il apprend la ‘Hassidout, on doit voir en lui un érudit.

Quand on apprend la Loi Orale, la compréhension est fondamentale, comme le dit l’Admour Hazaken, dans ses lois de l’étude de la Torah, à la fin du chapitre 2. Le traité Meguila 28b rappelle que l’étude doit être liée à la prière. Elle ne peut donc pas avoir lieu dans une Soukka, comme le remarque le traité Soukka 28b. On doit posséder une maison d’étude, une résidence agréable, avec un mobilier attrayant, afin que ceux qui s’y trouvent acquièrent la largesse d’esprit, comme le dit le traité Bera’hot 57b.

Il en est de même pour les Justes de grande élévation. Eux-mêmes ont un esprit large, quand ils possèdent une belle maison, comme le raconte le Maharil, à la fin de son Sidour, à propos de Rabbénou Tam. On trouve aussi la même affirmation à propos du Tséma’h Tsédek. Dans certains cas, on plaçait devant eux, pendant l’étude, “ un monticule de pièces d’or ” et ils en concevaient la largesse d’esprit.

On peut en déduire à quel point il est important que la Yechiva dispose d’un beau bâtiment. L’étude des élèves s’en trouvera facilitée et renforcée.

\* \* \*

Le Pardès, porte 23, chapitre 10, également cité par la ‘Hassidout, dit que le domaine spirituel est inversé, par rapport au matériel. Dans ce dernier, la fondation se trouve sous la maison. Dans le premier, en revanche, elle est plus haute que la maison.

Ici-bas, les fondations sont placées sous l’édifice et ils n’ont pas d’importance intrinsèque, par rapport à lui et, a fortiori, par rapport à la finalité de la construction de cette maison. Malgré cela, elles sont bien qualifiées de fondations, terme indiquant qu’elle sont, non seulement le début de ce bâtiment, que l’on ne peut construire tant qu’elles ne sont pas faites, mais aussi ce qui le soutient. Ainsi, plus les fondations sont fermes, plus la construction le sera également.

Combien plus est-ce le cas quand il s’agit d’un bâtiment destiné à une Yechiva, à un lieu de Torah et de prière, selon le Kountrass Ets ‘Haïm et le traité Bera’hot 8a. Il est clair que ses fondations sont identiques à leur équivalent spirituel, c’est-à-dire que l’édifice occupe le dessus de la construction, en est la source. De lui dépend l’ensemble du bâtiment.

\* \* \*

Quelqu’un qui étudie la Torah seul réalise un accomplissement important, comme le souligne le traité Avot, chapitre 3, Michna 2 et Iguéret Ha Kodech précise, au chapitre 23 : “ D.ieu l’éclaire ”. Pour autant, ceci n’est nullement comparable à l’étude publique. Dans ce dernier cas, plus l’on est nombreux et plus le mérite est grand, comme l’expliquent Iguéret Ha Kodech, le traité Bera’hot, chapitre 7, Michna 3 et le Choul’han Arou’h de l’Admour Hazaken, chapitre 90, paragraphe 10, qui dit : “ Il y aura dix personnes. Néanmoins, c’est au sein d’une foule nombreuse que se trouve l’honneur du Roi ”.

L’étude de la Torah présente un autre aspect essentiel. Il doit être joyeux, comme le précisent le traité Chabbat 30b et le Rambam, à la fin des lois du Loulav. Certes, on est considéré comme ayant étudié la Torah, même si l’on ne s’est pas réjoui et l’on est en droit de réciter une bénédiction. Pour autant, ceci n’est nullement comparable à une étude joyeuse.

On peut déduire de tout cela qu’en posant la première pierre, on doit réunir ces deux éléments, une foule nombreuse et la joie. En conséquence, il est bon de s’efforcer, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour qu’une foule nombreuse soit présente, quand on posera cette première pierre. Car, “ c’est en présence d’une foule nombreuse que se trouve l’honneur du Roi ”, Roi du monde.

Puisse D.ieu faire que cette pose de la première pierre soit large. Puis, l’édifice le sera également et, avant tout, il en sera de même pour l’étude des élèves, qui y sera fixée. Ainsi, D.ieu nous libérera de l’exil et de ses limites. Et, le “ briseur de barrières ”, qui est le roi Machia’h, selon l’expression du Midrach Béréchit Rabba, à la fin du chapitre 85, montera devant nous, très prochainement.